

Date : 2021-03-06

Destinataire : Ressources naturelles Canada

Expéditeur : ██████████

**Objet : Commentaires au sujet du document « Réduction des déchets »**

---

Bonjour,

Voici mes commentaires au sujet du document « Réduction des déchets » :

<b>Sujet</b>	<b>Commentaires</b>
« La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) exige que les propriétaires de déchets au Canada réduisent au minimum la production de déchets radioactifs dans la mesure du possible. »	<p>C'est vraiment une des phrases les plus molles que j'ai lues dernièrement. Ce qui ne me surprend aucunement de la part du gouvernement canadien en matière de nucléaire.</p> <p>Le mandat de la CCSN est pourtant le suivant : <i>La Commission canadienne de sûreté nucléaire réglemente l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires afin de préserver la santé, la sûreté et la sécurité, de protéger l'environnement, de respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, et d'informer objectivement le public sur les plans scientifique ou technique ou en ce qui concerne la réglementation du domaine de l'énergie nucléaire.</i></p> <p>Afin de respecter son mandat avec honnêteté, la CCSN devrait plutôt immédiatement décréter l'arrêt de toute extraction, transformation et utilisation de substances radioactives à des fins de production d'énergie ou d'armes nucléaires. Toute autre action démontre de manière flagrante le manque d'objectivité de cet organisme et sa soumission aux pressions de l'industrie nucléaire.</p>
1. Que pensez-vous de la réduction des déchets? Le Canada devrait-il continuer d'utiliser le concept de hiérarchie des déchets?	<p>Il est ridicule de penser que les principes de la « hiérarchie des déchets » puissent s'appliquer aux déchets nucléaires.</p> <p>Il suffit de consulter la figure sur le site <a href="https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/innovation/ecologiser-gouvernement/lignes-directrices-reduction-dechets-plastiques-reunions-evenements.html#figure1">https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/innovation/ecologiser-gouvernement/lignes-directrices-reduction-dechets-plastiques-reunions-evenements.html#figure1</a> pour s'en convaincre :</p>



Aucun des énoncés qui y apparaissent ne s'applique aux déchets nucléaires. J'espère que nous ne déposerons jamais des déchets nucléaires « dans le bac approprié ».

Les déchets nucléaires sont dans une classe totalement à part. La demi-vie du plutonium 239, par exemple, est de 24 110 ans. Ce qui signifie en pratique que les déchets issus des centrales nucléaires sont dangereux pendant des centaines de milliers d'années, sans qu'il soit possible de s'en débarrasser sans risques. L'Homme de Néandertal existait il y a quelques centaines de milliers d'année. Il est impossible de croire sérieusement que l'humanité pourra conserver des déchets nucléaires de manière sécuritaire pendant des centaines de milliers d'années.

Il ne faut donc pas « réduire les déchets ». Il faut arrêter d'en produire.

2. Quel devrait être le rôle du gouvernement, de l'organisme de réglementation et des propriétaires de déchets en ce qui concerne la réduction des déchets radioactifs?

Rôle du gouvernement et des organismes de réglementation : Obliger l'arrêt de la production de déchets nucléaires, à toutes les étapes du cycle de vie des produits radioactifs. Ne conserver que quelques exceptions, associées à des besoins médicaux ou à la recherche. Malgré tout ce que les lobbyistes du nucléaire peuvent dire, il n'y a en pratique aucune façon intelligente de se débarrasser de ces déchets toxiques créés par des humains fous et irresponsables.

Rôle des propriétaires : Suivre scrupuleusement cette obligation, sans passe-droit.

3. Outre les principes définis par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), existe-t-il d'autres principes qui, à

Dans le document [https://www-pub.iaea.org/MTCD/Publications/PDF/Pub1368f\\_web.pdf](https://www-pub.iaea.org/MTCD/Publications/PDF/Pub1368f_web.pdf), on peut lire : *L'AIEA prend très au sérieux le défi permanent consistant pour les utilisateurs et les spécialistes de la réglementation à faire en sorte que la sûreté d'utilisation des matières nucléaires et des sources de*

<p>vos avis, méritent d'être pris en compte lors de la conception et de la mise en œuvre d'un programme de réduction des déchets?</p>	<p><i>rayonnements soit maintenue à un niveau élevé dans le monde entier. La poursuite de leur utilisation pour le bien de l'humanité doit être gérée de manière sûre, et les normes de sûreté de l'AIEA sont conçues pour faciliter la réalisation de cet objectif.</i></p> <p>On comprend donc que l'AIEA fait la promotion de l'utilisation du nucléaire et que sa mission est donc fondamentalement biaisée. Si on souhaite vraiment protéger la santé de l'humanité et de la nature, on doit au départ demander l'arrêt de toute extraction, transformation et utilisation de substances radioactives à des fins de production d'énergie ou d'armes nucléaires.</p> <p>Il faudrait donc reléguer les principes de l'AIEA au second plan.</p> <p>Les principes qui, à la base, devraient guider la gestion des déchets nucléaires (et de l'industrie nucléaire en général) devraient plutôt être les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Droits de la nature : <a href="https://droitsdelanature.com/definition-principaux-droits-de-la-nature">https://droitsdelanature.com/definition-principaux-droits-de-la-nature</a></li><li>- Principe de précaution : <a href="https://fr.wikipedia.org/wiki/Principe_de_pr%C3%A9caution">https://fr.wikipedia.org/wiki/Principe_de_pr%C3%A9caution</a></li></ul>
---	--

Meilleures salutations,

████████████████████

Physicien

████████████████████

Québec (Québec)

██████████

██████████